

A Pont l'Abbé, le 5 avril 2024

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
tenue le 5 avril 2024 à 19h
à la maison des associations de Pont l'Abbé**

La présidente ouvre la séance à 19h11.

Le Bureau : présidente, Solenne Roy et le trésorier, Julien Casanova.

Secrétaire de séance : Julien Casanova

La présidente remercie les adhérents, les bénévoles et les artistes de leur présence.

La présidente rappelle les modalités de vote inscrits aux statuts de l'association :

ARTICLE 10 : Seuls les membres adhérents âgés de 16 ans au moins le jour de l'assemblée générale ont le droit de vote. Les membres adhérents de moins de 16 ans sont représentés par un des parents, sans besoin de procuration. Chaque membre adhérent a droit à une voix. Les pouvoirs sont nominatifs et limités à deux par personne. Le vote se fait à main levée, ou au scrutin secret à la demande d'au moins la moitié des membres adhérents présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres adhérents présents ou représentés.

La présidente rappelle qu'il n'y a pas de quorum inscrit dans les statuts de l'association.

Adhérents présents : (voir liste d'émargement)

Anne Toulhoat a donné procuration à Anne Stenne

La présidente rappelle l'ordre du jour :

1. Rapport moral 2023 - vote
2. Rapport d'activité 2023 - vote
3. Rapport financier 2023 - vote
4. Présentation projets et budget prévisionnel 2024

5. Questions diverses

La présidente souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

6. Règlement intérieur, sur proposition du CA – vote

celui-ci est soumis au vote :

Le point 6 est adopté à l'unanimité et ajouté à l'ordre du jour.

1. Vote du RAPPORT MORAL 2023 :

Après lecture du rapport moral (versé en annexe 1), celui-ci est soumis au vote :

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

2. Vote du RAPPORT D'ACTIVITE 2023 :

Lecture et présentation du rapport d'activité (Versé en annexe 2) :

Questions / commentaires :

- Remarques au sujet des adhérents : Tous les âges sont présents parmi les adhérents : enfants, ados, adultes et aînés. On peut essayer de développer une offre à destination des ados et des aînés, moins représentés.
- L'association accueille des adhérents des 2 Communautés de Communes. Il existe un vrai rayonnement des actions de l'association sur tout le Pays Bigouden.
- L'AG regrette que le CCPBS ne se soit pas emparée de la compétence culture à l'instar de CCHPB.
- La présidente fait remarquer que la ville de Pont l'Abbé a récemment recruté un agent en charge des questions culturelles et salut cette arrivée au sein de la ville.
- Concernant la fréquentation de l'exposition de l'été : il est fait remarquer qu'elle est moitié moins que l'année passée, mais avec une même part des publics dans les actions. Le lieu est crucial, il n'a pas permis cette année d'accueillir des scolaires. Anna DP, membre du CA, fait remarquer que la première année, la médiathèque qui accueillait l'exposition avait organisé le planning des visites. Il est important d'avoir un relais au sein de la commune pour faciliter l'accès à la médiation des actions de l'association.
- A propos de la résidence d'artiste : les actions en milieu scolaire ont très bien fonctionné. Ce type d'action est à développer.
- A propos des stages et ateliers : La présidente remercie à nouveau la commune de la mise à disposition des locaux pour les ateliers et stages mais fait noter qu'ils ne sont pas adaptés : trop petites salles, salles en longueur pas adaptées à la configuration en « Atelier », difficultés d'organisation compte tenu des délais de réservations et des problématiques de disponibilités des salles, l'accès à l'étage qui n'est pas PMR pour nos publics aînés qui viennent souvent avec les petits enfants.
- Fonctionnement des stages : PM, artiste, formule une demande d'évolution de la plateforme des stages : la possibilité de créer des stages à la carte et de laisser le choix aux adhérents de sélectionner deux ou quatre heures de stage sur la même journée, ou de faire des stages de 3h, ce que la plateforme ne permet pas aujourd'hui. La présidente et le trésorier, qui est également de webmaster, rappellent

qu'ils sont bénévoles et que leurs activités professionnelles ne leur permettent pas à court terme de faire ces évolutions. Mais qu'ils prennent bonne note.

- La présidente mais remarquer que de nouveaux artistes contactent régulièrement l'association pour proposer des stages et ateliers. L'activité artistique est très forte sur le territoire et la demande est croissante. L'association se félicite de pouvoir répondre à leur demande dans la mesure du possible.

Après lecture et présentation du rapport d'activité :

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3. Vote RAPPORT FINANCIER

Présentation du rapport financier (Versé en annexe 3) et du compte de résultat 2023 par le trésorier de l'association :

ASSOCIATION LABALADE

COMPTE DE RÉSULTAT	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	970	615
Ventes de biens et services	18 703	12 286
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 760	18 510
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	255	172
Dons manuels		
Utilisations des fonds dédiés / subventions	781	
Total I	34 469	31 583
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	27 431	25 661
Impôts, taxes et versements assimilés		
Cotisations organismes sociaux	186	264
Autres charges de gestion courante	2 600	4 609
Reports en fonds dédiés		781
Total II	30 217	31 315
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 252	268
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIÈRES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT - EXCÉDENT / (DÉFICIT)	4 252	268

Le trésorier précise que le budget 2023 est de 34 569€, en augmentation de 10% par rapport au budget 2022 de 31 583€.

Avec un excédent de 4250€ en 2023, contre 268€ en 2022, les comptes sont positifs. L'association a fonctionné avec environ 40% de subventions publiques de fonctionnement ou sur projets (13 760€ : DRAC, Conseil régional de Bretagne, Conseil département du Finistère et Conseil municipal de Pont

l'Abbé) et environ 60% de fonds propres (18 703€ : inscriptions stages et ateliers + 970€ : adhésions + 255€ : dons). Le trésorier rappelle que l'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne assure une gestion sécurisée et maîtrisée des flux financiers.

Questions / commentaires :

- La présidente fait remarquer que nous avons rempli notre objectif de renverser la part en fonds propre et la part de subventions publiques et d'assurer une sécurité financière à l'association. Ceci s'explique par la très bonne fréquentation des stages et ateliers, nous avons rencontré notre public.

- Le trésorier commente l'excédent de 4250€ qui correspond en partie aux adhésions et inscriptions aux ateliers et stages en hausse et à la part de budget en gestion des projets exposition et résidence initialement proposée à la présidente mais que cette dernière n'a pas souhaité recevoir. Le choix est fait de conserver une enveloppe budgétaire destinée à développer les projets de l'association en général et le recrutement d'une personne en particulier pour soulager l'équipe bénévole.

Après présentation du rapport financier :

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Présentation des projets 2024 et du budget prévisionnel (Versés en annexe 4) :

Expositions : La présidente présente le prochain projet d'exposition

- Exposition collective de 7 jeunes artistes du territoire. Une exposition de reproduction des œuvres dans l'espace publics, en partenariat avec la mairie de Pont l'Abbé. L'association est à la recherche d'un commerce vide pour exposer également des œuvres originaux.

Remarque de JM, possibilité d'introduire le projet auprès d'un propriétaire.

Résidence d'artistes en milieu scolaire : La présidente présente le projet de résidence

- Le choix est fait cette année de proposer une résidence en milieu scolaire, en partenariat avec un enseignant d'arts plastiques en poste sur 2 établissements du territoire. L'association est en cours de rédaction du projet qui pourrait se voir rapprocher du festival l'homme et la mer du Guilvinec.

Ateliers et Stages : La présidente assure la volonté de l'association de poursuivre et d'enrichir l'offre d'ateliers et de stages, de proposer de nouvelles techniques d'arts visuels et d'accueillir de nouveaux artistes à collaborer avec LABalade. Nous remercions chaleureusement la mairie de Pont l'Abbé pour la mise à disposition de salle pour la tenue des stages et ateliers ainsi que de nous offrir la possibilité de faire une exposition de fin d'année des travaux réalisés par nos petits et grands adhérents. Elle se tiendra le 1 et 2 juin 2024.

Un lieu pour LABalade : La présidente rappelle que l'association est aujourd'hui nomade et qu'elle est à la recherche d'un lieu pour rassembler toutes ces actions.

Création d'un réseau : La présidente renouvelle son invitation aux acteurs des arts visuels du territoire à se rassembler en réseau afin de donner davantage de visibilité à nos actions respectives. Un lieu commun pourrait être mis à disposition des acteurs du territoire.

Créations de postes : La présidente informe l'assemblée que l'équipe bénévole a besoin de soutien pour mener ses actions. LABalade souhaite créer un premier emploi via le GEAI.

Mécénat : La présidente informe l'assemblée qu'une plaquette mécénat a été réalisée et qu'une campagne de don sera menée en 2024 afin de renforcer la part de fonds propres dans son fonctionnement.

Budget prévisionnel : Le trésorier présente le budget prévisionnel 2024 d'un montant de 58 503€. En augmentation par rapport à l'année 2023, le budget prend en compte la location d'un local, la création de postes et du développement des projets.

5. Questions diverses :

La présidente demande s'il y a des questions. Pas de question de l'Assemblée.

6. Règlement intérieur :

La présidente rappelle que le CA s'est réuni le 31 août 2023 pour rédiger le règlement intérieur de l'association. Ce dernier complète et précise les statuts de l'association et doit être soumis au vote de l'assemblée générale. Le trésorier fait lecture du règlement intérieur à l'Assemblée.

La présidente demande s'il y a des questions. Pas de question de l'Assemblée.

Après lecture du règlement intérieur (versé en annexe 5), celui-ci est soumis au vote :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

20h20, la séance est levée.

La présidence

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a small dot.

La trésorerie

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'B' or similar character with a horizontal line through it.